

PROJET « ACTION BENEVOLE »

L'Action Bénévole, c'est « se rendre utile, aider les autres, lutter contre l'isolement et l'ennui, regagner confiance en soi, être inséré dans la société, partager les compétences et en acquérir de nouvelles, respecter la différence des autres et faire accepter la nôtre ».



Le projet **Action Bénévole** est un dispositif de soutien à la pratique d'une activité bénévole, par les personnes accueillies au sein du Service Hébergement du GAPAS.

Ces actions bénéficient toujours d'un accompagnement ou d'une supervision éducative.

Les missions peuvent être ponctuelles, ou inscrites sur la durée.

Finalités du projet

- Permettre à des personnes atteintes de troubles psychiques de pratiquer une activité bénévole au cœur de la cité ;
- Contribuer à la vie sociale de la cité, en répondant à des besoins du terrain ;
- Valoriser les compétences des bénévoles et leur permettre d'en développer de nouvelles ;
- Favoriser l'engagement et la responsabilité des personnes accompagnées, dans un cadre sécurisant et repérant ;
- Soutenir leur intégration dans la cité, en répondant à leur besoin d'utilité sociale ;
- Lutter contre la stigmatisation de la maladie psychique.

Qui sommes-nous ?

>>>> Le GAPAS

Le GAPAS propose diverses formes d'accompagnement pour des personnes en situation de handicap, enfants et adultes, à travers la gestion de 25 établissements et services sociaux et médico-sociaux. Il est agréé ESUS (Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale).

L'action de l'association s'articule autour de la citoyenneté des personnes en situation de handicap. Elle œuvre en faveur de leur autodétermination et d'une réponse accompagnée pour tous.

Le GAPAS regroupe 4 associations partenaires : Art et Education, La vie, autrement..., l'ANPEA (Association Nationale des Parents d'Enfants Aveugles) et AIDERA 91.

Il est implanté dans le Nord, (18 établissements en métropole lilloise), le Pas de Calais (2 établissements) et l'Essonne (5 établissements).

963 personnes accompagnées • 764 professionnels • 41 millions € de budget

>>> Le Service Hébergement

Le service hébergement accompagne à la citoyenneté des adultes en situation de handicap psychique et/ou intellectuel, ou présentant des troubles du spectre de l'autisme (pour le SAMSAH). Il œuvre à l'inclusion des personnes accueillies au sein de différents services :

- Le Foyer d'hébergement à Roubaix propose un logement à 26 travailleurs. Il soutient leurs vies professionnelle et quotidienne.
- Le Foyer de Vie à Lille (24 adultes) et la Résidence Service (20 adultes de plus de 50 ans) accompagnent dans un logement en chambre, studio ou appartement, la vie quotidienne, la socialisation et la coordination des interventions médicales extérieures des personnes accueillies.
- Le Service d'Accueil de Jour propose des activités en journée pour 50 adultes.
- Le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (44 adultes) et le Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (15 adultes) assurent un suivi à domicile dans la métropole lilloise.
- Le dispositif innovant des Habitats partagés L'Intervalle à Roubaix et à Lille, s'organise autour de colocations de 9 et 5 personnes, sur le principe d'une mutualisation de leur Prestation de Compensation du Handicap.

Qui sont les bénévoles ?

Les personnes accueillies au sein du Service Hébergement sont pour la plupart éloignées de l'emploi. Beaucoup n'ont jamais travaillé, ou ont souhaité diminuer leur temps de travail en milieu protégé.

Les personnes sont toutes stabilisées, elles peuvent vivre dans un groupe, ne se mettent pas en danger et ne mettent pas en danger les autres. Le handicap n'obstrue pas leurs compétences cognitives.

Ces personnes ont de nombreuses compétences, qui ne sont malheureusement pas toujours assez mobilisées ni valorisées.

Exemples d'actions réalisées

- **Animation d'un atelier chant/musique** auprès des personnes accueillies à l'EHPAD Résidence Rachel Méresse, géré par le CCAS de Lille
- Participation à la **préparation d'une vente solidaire** organisée par l'Association Lille Sud Insertion
- **Aide logistique** lors de la journée ADDICTOPSY organisée le 13 novembre à Hellemmes (installation de la salle, accueil, tenue du stand café, rangement, vaisselle), sur une proposition de la coordinatrice du Comité lillois de santé mentale
- **Travail de tri de vêtements** avec l'association La Cravate Solidaire
- **Mise en rayon et travail en entrepôt** à l'Epicerie Solidaire Pacte 59
- **Travaux de tri** dans l'entrepôt de la Banque Alimentaire de Lille

Les actions de bénévolat peuvent être **ponctuelles** ou **régulières**, **en groupe** ou **individuelles**.

Partenaires

Associations Loi 1901 • Centres sociaux • Collectivités territoriales • Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) • Maisons des Jeunes et de la Culture (MJC) • Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif (SCIC)



Informations légales et pratiques

>>>> Définition

Selon l'association France Bénévolat, aucune définition (légale ou conventionnelle) n'existe en droit français.

Dans un avis du 24 février 1993, le Conseil Economique et Social définit comme bénévole **toute personne qui s'engage librement pour mener une action non salariée en direction d'autrui, en dehors de son temps professionnel et familial.**

Le bénévole n'est soumis à aucun lien de subordination juridique. Sa participation est volontaire : il est toujours libre d'y mettre un terme sans procédure, ni dédommagement. Il est en revanche tenu de respecter les statuts des associations, ainsi que les normes de sécurité dans son domaine d'activité.



>>>> Contact

Pour faire appel à nos bénévoles ou pour toute information relative au projet Action Bénévole, contacter **Luc Doignies**, coordinateur de la démarche : **07 81 24 34 68 | ldoignies@gapas.org**

© Photos : GAPAS
Décembre 2018 – IPNS